

c. Le lexique des langues de spécialité

La problématique des langues de spécialité, qui peut se traduire par la question suivante : « qu'est-ce qu'une langue de spécialité, en quoi diffère-t-elle d'une langue générale ? » (Frandsen, 1998 : 15), oubliant que dans *langue* il y a certes lexique, mais aussi morphosyntaxe, texte, etc. Mais l'on se focalise massivement sur le lexique.

Certes la fonction référentielle propre à chaque langue se retrouve amplifiée dans les langues spécialisées où la désignation, la caractérisation du réel jouent un rôle important. Mais si l'exigence **désignatrice** que comportent les langues de spécialité imprime souvent à leur lexique un « caractère univoque et monoréférentiel (*qui*) se reconnaît au fait qu'il est impossible de substituer un terme à un autre. » (Vigner, Martin, 1976 : 8), cette monosémie n'est pas systématique et n'exclut pas la polysémie et la métaphore : aussi les langues de spécialité ne sont-elles pas des langues purement référentielles, purement instrumentales et univoques.

Leurs termes ont une histoire : ainsi de *microbe* : « Ces êtres organisés microscopiques », « ces organismes microscopiques », expressions utilisées par Pasteur pour raconter sa découverte sur leur action destructrice des matières organiques, connurent de nombreux noms (microzoaires, microphytes, animalcules, spores de l'achorium..) avant d'être appelés *microbes*. Choix proposé par Sédillot à l'Académie des Sciences parce que le terme avait « l'avantage d'être plus court et d'une signification plus générale », choix approuvé par Littré, utilisé par Pasteur lui-même quelques mois plus tard, mais désapprouvé par certains linguistes. Car en effet le *microbe* de *micro* et de *bio* « dont la vie est courte », ce serait un « concept étranger à la conception pastorienne », mais il est infiniment petit. Et le terme, même s'il ne répond pas aux critères classiques de formation, continue d'avoir la vie longue. » (Celotti, Musacchio, 2004 : 266).

Les termes migrent d'un domaine disciplinaire à un autre. Ainsi « Des termes économiques puisés dans la physique comme *force*, *masse*, *vitesse*, *compétence* et *accélérateur* [*qui*] ont pris de nouvelles dimensions en économie tout en conservant le goût de la science dont ils dérivent. » (Celotti, Musacchio, 2004 : 268). Exemple est le cas de *biosphère* « qui naît dans la biologie, passe à la biogéographie et arrive à l'écologie en apportant naturellement des variations sémantiques [...] » (*Idem* : 268). Ces termes effectuent des aller-retours entre la langue courante et la langue spécialisée : ainsi le terme « *croissance* » qui en économie « devient, par analogie au développement d'un organisme, « Accroissement à moyen et long terme de la production nationale, qui implique des changements structurels » (*Petit Robert*, 2001) mais qui reste aussi (*en conformité avec son sens général*) « augmentation » comme dans *croissance du chômage*, *de l'emploi*, *de la productivité...* » (*Ibid* : 268).

De plus, il faut souligner que, dans les langues de spécialité, le lexique est soumis à la variation due au contexte sociolinguistique, ainsi que le rappelle J. Boutet : « L'intense création verbale

au travail aboutit à ce que s'y confrontent au moins trois ensembles lexicaux : le lexique commun, conventionnel, celui de l'ensemble des personnes qui parlent le français ; le lexique technique ou spécialisé, c'est-à-dire le lexique qui est prescrit par les offices de terminologie ou les directions d'entreprises ou les organismes de formation ; le lexique des salariés eux-mêmes, celui qu'ils ont créé, soit pour remplacer les dénominations communes, soit pour remplacer les mots techniques» (2001 : 192). D'où par exemple, dans le monde de l'imprimerie, trois termes pour désigner le directeur d'une imprimerie : le *patron* (terme commun) ; le *directeur* (terme officiel) ; le *singe* (argot des salariés). Aussi, la spécificité des langues de spécialité ne réside-t-elle pas dans le lexique qui s'y trouve soumis aux mêmes variations sémantiques et sociales que dans les langues ordinaires.

d. Syntaxe des langues de spécialité

Les particularités des langues de spécialité ont aussi été recherchées dans le domaine de la syntaxe et ont été traitées sous la forme de la présence non de traits syntaxiques originaux, mais d'une fréquence d'apparition plus ou moins élevée de certaines formes syntaxiques.

Les langues spécialisées ont une syntaxe qui est tout à fait celle des langues de référence, mais avec des préférences en matière d'énonciation (comme le fameux style impersonnel des sciences) et des phraséologies professionnelles (comme les formules stéréotypées des administrations).»

Parmi les caractéristiques syntaxiques mises en avant sont invoqués par exemple :
- la forte fréquence du présent de vérité générale dans les écrits scientifiques/techniques, qui aurait pour explication que : «En situation technique, tout au contraire, il s'agit d'installer le fait dans sa permanence. Tout travail technique se situe dans une perspective atemporelle.» (Vigner, Martin, 1976 : 32) ;

-le recours massif à la voix passive, qui trouverait sa justification dans les contraintes de présentation des faits dans le domaine technique : «On peut cependant déjà noter que la transformation passive peut être considérée comme une des composantes essentielles du discours technique dans la mesure où elle participe à cet effort d'objectivation.» (Vigner, Martin, 1976 : 37)).

Mais ces remarques voient leur portée fortement limitée par deux constatations :
- aucune enquête statistique systématique n'a été réalisée pour prouver la pertinence de cette conception syntaxique des langues de spécialité en termes de fréquence ;
- et, comme le souligne Y. Gambier, l'analyse syntaxique des langues de spécialité « en est restée au niveau de la phrase » (1998 : 47)

Toujours sur le plan syntaxique, la conception de « l'objectivité pure et dure, (de) l'impersonnalité » (Gambier, 1998 : 47) des langues de spécialité a été remise en question par l'analyse de discours qui a montré que les traces de subjectivité (modalités, évaluations, etc.) sont très présentes dans les énoncés de spécialité :
- que ce soit dans les « relations d'affaire » dans les domaines du commerce, de l'artisanat et de l'industrie » (Moirand, 1990 : 52), qui sont en effet traversées de part en part de marques d'

« argumentation (au sens de la logique naturelle) dont la visée est d’agir sur l’autre, qu’il s’agisse de communication externe ou interne à l’entreprise, ascendante ou descendante, ou égalitaire » (*Idem* : 53), et qui sont de plus sous-tendues par des rapports de pouvoir : « la communication dans le monde de l’industrie et du commerce ne dissimule pas les rapports de pouvoir ; elle les assume au contraire. » (*Ibid* : 57) ;

- ou que ce soit dans les discours scientifiques dont l’objectivité et le caractère essentiellement informatif sont ravalés au rang de croyance : « L’analyse linguistique des textes circulant dans une discipline (*scientifique*) particulière remet en question un certain nombre de croyances (*i.e. objectivité et pure information*) sur la prétendue particularité des discours scientifiques. » (Moirand, *Ibid* : 57) parce qu’ils sont traversés par la polyphonie énonciative, parce qu’ils affichent une pratique généralisée de la modalisation.

Ainsi la spécificité des langues de spécialité ne peut-elle être localisée dans une mise en œuvre particulière de la syntaxe.